

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
CISE TP NORD OUEST – CREATION D'UN BRANCHEMENT GAZ – RUE DE LA PRAIRIE, LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS ARRETE N° 2023/284		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 20 octobre 2023 de la société CISE TP NORD OUEST sollicitant la Ville pour la création d'un branchement gaz rue de la Prairie à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de régler la circulation et le stationnement sur l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : La société CISE TP NORD OUEST – ZA route de Falaise – 14540 GARCELLES SECQUEVILLE, est autorisée à réaliser, à partir du 04 décembre 2023 et pour une durée de 15 jours, des travaux de création d'un branchement gaz rue de la Prairie à Ifs.

Article 2 : La chaussée sera empiétée pendant la réalisation des travaux. La circulation se fera donc sur chaussée rétrécie avec basculement de la circulation sur la chaussée opposée.

Article 3 : La société CISE TP NORD OUEST est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, la société CISE TP NORD OUEST devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société CISE TP NORD OUEST ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 26 octobre 2023



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.